

Rapport de la commission des finances,  
Préavis municipal N° 2015-56  
Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs, Marc Perroulaz, Pascal Lerch, Fritz Waelti, Daniel Rochat, étaient excusé Jean-Pierre Monachon, Claude Brocard et Pierre-Michel Devenoge, accompagné de Sandrine Berthoud et Daniel Traini représentant la commission de gestion.

S'est réunie sur convocation de la municipalité, le mardi 16 septembre à 18.30h, en présence de la municipalité composée de Madame Isabelle Hautier-Charrotton Syndique et Messieurs Yves Yauner, Pierre-André Ischy, Piéric Freiburghaus. M. Chapuis Didier étant excusé et de Madame Anne-Laure Girard boursière communale était également présente pour répondre à nos différentes questions

Madame Isabelle Hautier-Charrotton syndique et les municipaux nous ont présenté la situation actuelle. Qui semble être stable par rapport aux dernières années.

**Situation actuelle :**

1. Au premier semestre 2015, les entrées fiscales semblent bien équilibrées par rapport au budget.

**Pour le futur :**

**Divers changements sont annoncés par le canton**

En 2016, notre commune devra, comme toutes les autres communes du canton, participer à l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), Cette « opération » devrait s'élever à CHF 300.00 par habitant, soit environ CHF 950'000.00 pour Penthelaz.

Actuellement, le grand sujet qui défraie la chronique et pour lequel nous serons concernés est la RIE III (3ème réforme de l'imposition des entreprises). Dont les conséquences financières ne sont pas encore connues pour notre commune.

Comme décrit dans le préavis.

**Pour notre commune :**

Des investissements importants sont à venir, en 2016, il est prévu de poursuivre le changement de l'éclairage public, de procéder au changement du revêtement bitumeux du réseau routier, d'entretenir le collège du Cheminet (façades ; peinture intérieure, etc.), réaménager le « Vieux-village », de se pencher sur le bâtiment communal  
A plus long terme de réfléchir a la parcelle du centre du village .. etc.

Tout ceci ne peut pour l'instant nous donner qu'elle sera l'augmentation des futures charges pour la commune et si...d'ici 2 ou 3 ans il ne faudra pas prévoir une augmentation du taux d'imposition pour faire face à toutes ces charges.

Nous faisons confiance à notre municipalité et à notre boursière communale pour le suivi des dépenses et pour l'établissement d'un budget équilibré.

Conclusion de la commission des finances :

La commission des finances unanime est en accord avec la proposition de la municipalité de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal et vous prie d'adopter les conclusions suivantes

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Penthaz**

- après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2015-56
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de ce projet
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

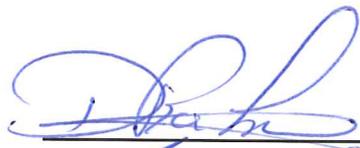
**Décide**

**D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2016** conformément aux directives cantonales, **de maintenir** le taux d'imposition à 74,0 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers,
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise,
- et de maintenir également tel quel les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Le rapporteur les membres :

Rochat Daniel :



Perroulaz Marc :



Devenoge Pierre-Michel :



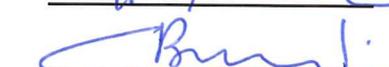
Lerch Pascal :



Monachon Jean-Pierre :



Brocard Claude :



Waelti Fritz :

